

VILLE DE SAINT-PASCAL

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 348-2020

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal :

QUE le conseil municipal a adopté le 1^{er} septembre 2020, le Règlement numéro 348-2020 amendant le Règlement de zonage numéro 87-2005 de la Ville de Saint-Pascal afin d'intégrer les dispositions du Règlement de contrôle intérimaire numéro 134 de la MRC de Kamouraska relatif à la gestion des odeurs et au développement harmonieux des usages et activités en zone agricole et ainsi assurer la concordance avec le schéma d'aménagement et de développement;

QUE le règlement numéro 348-2020 a reçu l'approbation de la MRC de Kamouraska le 9 septembre 2020;

QU'EN conséquence, le règlement numéro 348-2020 est entré en vigueur le 10 septembre 2020 suite à la délivrance du certificat de conformité émis par Monsieur Jean Lachance, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Kamouraska;

QUE tout intéressé peut prendre connaissance dudit règlement à l'hôtel de ville de Saint-Pascal durant les heures normales d'ouverture.

Donné à Saint-Pascal, ce 16^e jour de septembre 2020.

La greffière,


Louise St-Pierre, avocate, OMA



Ville de Saint-Pascal

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus dans le journal Le Placoteux du 23 septembre 2020 et que j'ai affiché une copie à l'hôtel de ville le 16 septembre 2020.

Signé à Saint-Pascal, ce 16^e jour de septembre 2020.

La greffière,


Louise St-Pierre, avocate, OMA

